

# La Feuille de Chou

Numéro 12

Bulletin municipal de Champrond en Gâtine

Edition juin 2005



## Sommaire

P1 le mot du Maire

P2 organigramme du Conseil Municipal et des commissions

P3 à 17 Compte-rendus des Conseils municipaux

### Espace Associations

P18 La Société de Pêche et l'Association des Petites Mains

P19 L'ADMD

P20 les festivités communales de l'été

P21: correction de la grille n° 8  
Des mots croisés de Guy Demange

P22 : grille de mots croisés n° 9

P23 : la lettre du SIRTOM

## Le mot du Maire

voici notre nouvelle édition de la Feuille de Chou , elle arrive un peu avant la période estivale et ses diverses manifestations. Nous avons pris du retard dans son élaboration et nous en sommes désolés . Depuis notre dernière édition quelques nouvelles d'importance vont permettre je l'espère une évolution positive pour notre commune et notre bassin de vie. Lors des dernières séances du Conseil Municipal nous avons opté pour la concrétisation de divers objectifs pour cette année. Entre autres nous avons commencé l'étude du plan local d'urbanisme , de plus en partenariat avec l'OPAC , nous sommes en bonne voie pour une réalisation de quelques maisons locatives sur le terrain jouxtant l'ancienne gendarmerie. . Le lavoir du Panama dont les montants qui le soutiennent étaient abîmés sera restauré cet été. Après de longs moments d'attente , la société Perche Activités va pouvoir acquérir un terrain sur la Zone d'Activités intercommunale dans les prochaines semaines. Comme chaque année je vous encourage à participer aux festivités communales qu'elles soient à l'initiative des associations ou à celle de la commission des fêtes. Tout en vous souhaitant une bonne lecture , je vous rappelle que l'équipe municipale reste à votre écoute pour toutes questions , remarques ou encore suggestions.

Cordialement

C. Legros

# Conseil municipal

## Les membres du conseil municipal

**Le Maire:** Éric Legros  
**1<sup>er</sup> Adjoint:** Brigitte Wardavoit  
**2<sup>ème</sup> Adjoint:** Philippe Guillemet  
**3<sup>ème</sup> Adjoint:** Jean-Paul Vinsot

### Les conseillers:

Sylvie Bigeaault  
Michel Fillette  
Didier Guyon  
Frédéric Colin  
Denis Granger  
Claude Imhof

## Les commissions communales

### Bâtiments communaux:

Jean-Paul VINSOT- Frédéric COLIN- Didier GUYON

### Voirie et Réseaux:

Philippe GUILLEMET- Frédéric COLIN-  
Didier GUYON

### Fêtes: Brigitte WARDAVOIR

### Personnes hors conseil:

Sylvie AUDENAERT- MICHEL Sylvie- Marie-France BEAU-  
CHET- Nicole CAILLARD-  
Daniel VIDAL- Etienne VALMALLE

### Finances:

Philippe GUILLEMET- Sylvie BIGEAULT-  
Didier GUYON - Claude IMHOF

### Fleurissement: Brigitte WARDAVOIR

### Centre communal d'Action Sociale:

Éric LEGROS-Brigitte WARDAVOIR-  
Philippe GUILLEMET - Jean-Paul VINSOT

### Personnes hors conseil:

Nicole CAILLARD- Mylène DUBESSET-  
Micheline GUILLEMET- Michelle MICHEL

### Communication Information:

Éric LEGROS- Brigitte WARDAVOIR-  
Philippe GUILLEMET - Jean-Paul VINSOT

### Personnes hors conseil: Véronique REAUD

### Intercommunalité:

Éric LEGROS- Brigitte WARDAVOIR-  
Claude IMHOF

### Syndicat Scolaire et

### Régie de Transport Scolaire

Brigitte WARDAVOIR  
Sylvie BIGEAULT  
Eric LEGROS  
Michel FILLETTE

### Syndicat à Vocation Multiple (SIVOM) de La Loupe:

#### Délégués titulaires:

Éric LEGROS  
Michel FILLETTE  
Philippe Guillemet

#### Délégués suppléants:

Brigitte WARDAVOIR  
Didier GUYON

### Syndicat Intercommunal de Ramassage et Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM):

Délégués titulaires: Philippe GUILLEMET  
Jean-paul VINSOT

#### Délégués suppléants:

Brigitte WARDAVOIR  
Claude IMHOF

### Syndicat électrique:

#### Délégués titulaires:

Denis GRANGER  
Didier GUYON

#### Délégués suppléants:

Éric LEGROS- Philippe GUILLEMET

### Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et le développement du Perche (SIAP):

#### Délégué titulaire: Claude IMHOF

#### Délégué suppléant: Éric LEGROS

### Parc Naturel Régional du Perche:

#### Délégué titulaire: Claude IMHOF

#### Délégué suppléant: Frédéric COLIN

### Syndicat d'initiative de La Loupe:

#### Délégué titulaire: Denis GRANGER

#### Délégué suppléant: Claude IMHOF

### Jumelage du canton de La Loupe:

Éric LEGROS- Claude IMHOF

### Comité de Bassin d'Emploi:

Éric LEGROS- Claude IMHOF

### Centre National d'Action Sociale:

Éric LEGROS

### Sécurité routière:

Frédéric COLIN

### Délégué à la défense: Philippe GUILLEMET

### Communauté de communes:

Éric LEGROS:

Président de la commission  
développement économique

# Résumés des conseils municipaux

## REUNION DU 16 DECEMBRE 2004

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le jeudi 16 décembre 2004 à 20 h 30 sous la présidence de Mr Legros Eric, Maire, au lieu habituel de ses séances.

Absents : Philippe Guillemet pouvoir à Brigitte Wardavoit

Didier Guyon pouvoir à Sylvie Bigeault

Absents excusés : Claude Imhof et Frédéric Colin

Lecture est donnée du compte-rendu de la réunion du 04/11/04, qui est approuvé à l'unanimité.

Quelques précisions sont apportées depuis la précédente réunion notamment à propos de :

- 1- la desserte de l'ADSL , le député a répondu à tous les signataires de la pétition qu'il intervenait auprès de France Télécom, qui a indiqué que l'ADSL ne serait mis en place qu'au cours du premier semestre 2006.
- 2- Les travaux de mise en conformité de l'église pour ce qui est de la première tranche sont maintenant terminés.
- 2- En ce qui concerne le silo à boue, la DDA a indiqué qu'il ne fallait en aucun cas signer le procès-verbal de réception des travaux tant que les désordres et malfaçons observées ne seront pas résolues.
- 3- Le circuit du car scolaire est sur le point d'être finalisé, l'arrêt prévu sur la RN 23 étant dangereux, il est proposé un arrêt devant chez Mr Goudenhooff, qui sera matérialisé par un marquage au sol sur le trottoir : accord du conseil.
- 4- L'arbre de Noël s'est bien passé avec un bon spectacle, qui a permis l'intervention des enfants, qui étaient bien canalisés, le goûter a été offert par la boulangerie Debonne.
- 5- Le car sera prêté à la commune de St Victor pour leurs sorties piscines depuis l'intervention du Conseiller Général auprès du Service transports du Conseil Général.
- 6- Perche Activités a retenu une parcelle de terrain sur la zone d'activités, or le SIVOM le leur avait refusé arguant qu'elle était retenue par ailleurs mais il s'avère que la compétence zone d'activités va pouvoir être transférée à la Communauté de Communes suite au retrait de la commune des Corvées les Ys.

### • CONVENTION DE TRANSFERT DE FISCALITE

Ce point porté à l'ordre du jour n'est plus d'actualité. A l'origine, la taxe sur le foncier bâti de la zone d'activités revenait au SIVOM, or dans le cadre de la Communauté de Communes, cela serait illégal, la Communauté de Communes ne peut percevoir que de la taxe professionnelle. De plus, c'est la commune qui a acquis le terrain à un prix assez élevé pour le donner ensuite au SIVOM, il en a été de même pour La Loupe.

### • REMUNERATION DE L'AGENT RECENSEUR

Mr le Maire informe le conseil que l'Etat versera à la commune une dotation de 950 € à la commune pour faire face aux dépenses liées au recensement de la population et notamment la rémunération de l'agent recenseur. Le conseil décide donc de verser l'intégralité de la dotation de l'Etat à l'agent recenseur charges sociales déduites.

### • TRANSPORTS DE BOIS RONDS

Mr le Maire présente au conseil le projet d'arrêté préfectoral concernant le transit de bois ronds, dont plusieurs itinéraires passent par Champrond. La préfecture sollicite l'avis des communes concernées. Le conseil émet un avis favorable avec réserves quant à l'entretien des tampons d'assainissement régulièrement endommagés par le passage des poids-lourds.

- **CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE**

Mr Legros informe le conseil que le centre de gestion a proposé un contrat d'assurance pour le personnel communal, mais il s'avère que leurs tarifs sont plus élevés que ceux émis par Groupama, par conséquent la commune maintient son actuel contrat .

- **JOURNEE DE LA SOLIDARITE**

La loi n°2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées prévoit une journée supplémentaire de travail dans l'année, qui peut se traduire par :

- 8- 7 h de travail annuel en plus pour un agent à temps complet et proratisées si l'agent est à temps non complet.
- 9- Le travail d'un jour férié à l'exception du 1<sup>er</sup> mai
- 10- La suppression d'un jour ARTT

Sur proposition de Mr le Maire, le conseil décide de supprimer un jour ARTT à l'agent d'entretien à temps complet, le temps de travail supplémentaire à réaliser par l'adjoint administratif et l'agent d'entretien à temps non complet sera proratisé.

- **COMPTES-RENDUS DES REUNIONS DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES**

Commission service à la population

Le diagnostic concernant la petite enfance révèle un manque d'infrastructures pour l'enfance.

Commission éducation, sport, culture

Seuls les travaux de remise aux normes du gymnase seront réalisés, travaux prioritaires pour un coût suffisamment élevé. Le gymnase deviendra prochainement propriété de la communauté de communes suite à la signature d'une convention entre la Communauté de Communes et La Loupe.

Commission environnement

Le programme de travaux hydrauliques agricoles 2005 a été établi. En ce qui concerne notre commune, les vallées de Tourcheronde au Grand Bois Landry, de l'Arcade, de la rue de la Fontaine à la station d'épuration sont à nettoyer et à reprofiler.

Commission développement économique

Un site Internet est en cours de création.

Etude pour la mise en place d'une signalisation des zones d'activités en collaboration avec un technicien du PNRP.

**REMBOURSEMENT GROUPAMA**

Le conseil municipal accepte le remboursement de Groupama d'un montant de 236.79 € relatif au bris de glaces du tracteur. Par ailleurs, Mr le Maire indique que le sinistre du vol à la salle des fêtes est en cours de règlement.

## **TARIFS COMMUNAUX**

Le conseil municipal fixe les tarifs communaux à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2005 :  
(disponibles en Mairie)

## **SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES**

Mr le Maire présente au conseil le nouveau règlement concernant les aides départementales aux communes notamment la liste des travaux subventionnables et les taux sachant que les dossiers de demande de subvention pour 2005 doivent être déposés avant le 21/01/05.

## **REHABILITATION DU LOGEMENT F3**

Ce projet a fait l'objet de deux possibilités :

- aménagement de deux logements : un studio au RDC et un logement F2 à l'étage
- aménagement d'un seul logement mais de type 3 ou 4

## **QUESTIONS DIVERSES**

-Il est évoqué la possibilité d'aménagement de la salle de réunions pour la rendre plus attractive pour la location, ce projet apparaît complexe .

-Sylvie Bigeault sollicite le remplacement des rideaux et du mobilier de la classe de cycle 2, à prévoir pour le budget 2005 ainsi que les fenêtres à cause du bruit.

-Le conseil décide de restreindre la ligne téléphonique de la salle des fêtes au département.

-Le bassin aquatique présente une petite baisse de fréquentation qui n'est pas forcément liée à la nouvelle piscine de Nogent mais un manque de maître-nageur pose des problèmes, notamment en ce qui concerne l'apprentissage de la natation au niveau scolaire. Médiaplus propose le tirage d'un dépliant touristique de la commune à 1000 exemplaires gratuitement financé par les annonces publicitaires des artisans et commerçants locaux.

Mr le Maire présente les remerciements des associations pour les subventions versées.

Jean-Paul Vinsot évoque des problèmes de débordement de la citerne à fuel située sous la classe cycle 3 lors des remplissages.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

## **REUNION DU 19 JANVIER 2005**

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le mercredi 19 janvier 2005 à 20 h 30 sous la présidence de Mr Legros Eric Maire au lieu habituel de ses séances.

Absents : Mr Colin Frédéric pouvoir à Mr Guillemet Philippe  
Mme Wardavoir Brigitte pouvoir à Mr Legros Eric

Lecture est donnée du compte-rendu de la précédente réunion qui est approuvé à l'unanimité.

Quelques précisions sont notamment apportées à propos :

- du transport des bois ronds, des informations complémentaires ont été données à la préfecture
- du silo à boues, une réunion avec tous les intervenants est prévue le 26 janvier 2005 .
- de la réunion de la commission des bâtiments le 15 janvier 2005 en présence de l'architecte

### **• RETRAIT DES COMMUNES DE FRIAIZE ET DU THIEULIN DU SIAP**

Le conseil municipal accepte le retrait des communes de Friaize et du Thieulin du SIAP suite à leur

adhésion à la communauté de communes du Pays de Courvilleois.

- **RETRAIT DE LA COMMUNE DES CORVEES LES YYS DU SIVOM**

Le conseil municipal accepte le retrait de la commune des Corvées les Yys du SIVOM suite à leur non-adhésion à la communauté de communes des Portes du Perche.

- **POINT SUR L'ADSL**

Mr le Maire informe le conseil municipal que la date de mise en place de l'ADSL pourrait être revue, une réunion au conseil général aura lieu le 8 février pour définir les communes prioritaires notamment celles qui sont pourvues d'une zone d'activité telle que la nôtre.

D'autre part, il s'avère que la société ARTGATO qui vient de s'installer sur la zone d'activités souhaite déjà une extension du bâtiment, qu'elle propose de financer.

- **PROPOSITION DE LOCATION D'UN PHOTOCOPIEUR**

Dactyl Buro a envoyé une proposition de location d'un photocopieur, dont le coût s'élève à 1660 € par an et il s'avère qu'en 2004 le coût de maintenance du photocopieur s'est élevé à 1675 €. Ainsi, il serait plus avantageux de louer un photocopieur qui serait de plus en plus performant. D'autres propositions de locations seront demandées.

- **DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL GENERAL**

Mr le Maire rappelle au conseil que le conseil général a mis en place le Fonds Départemental d'Aides aux Communes (F.D.A.I.C.). Il s'agit d'une enveloppe cantonale d'environ 177 000 € pour 2005 pour une totalité de dépenses subventionnables égale à 590 000 € pour les 15 communes du canton, soit un taux moyen de subvention égal à 30 % des dépenses.

Cette année, il sera prévu des travaux de voirie ainsi que l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, dépenses éligibles au F.D.A.I.C. Un devis de travaux de voirie a été établi par la D.D.E., il s'élève à 57 105 €, le conseil décide de solliciter une subvention au titre du F.D.A.I.C. pour la totalité de la dépense même si des priorités seront définies lors des orientations budgétaires.

Par ailleurs, le conseil décide de prévoir un dépôt de calcaires pour permettre le renforcement des bordures de certains chemins et notamment celui de l'Empire.

En ce qui concerne le Plan Local d'Urbanisme, quatre cabinets d'études ont établi des propositions au vu du cahier de charges établi par la commission urbanisme. Les montants des devis sont très variables, une analyse de chacun devra être réalisée, il serait toutefois utile de rencontrer quelques cabinets avant le choix définitif. Le bureau d'études assurera tous les aspects techniques de l'élaboration du P.L.U. en étroite collaboration avec les élus.

Mr le Maire présente les devis :

- 3- G2C environnement : 27029.60 €
- 4- Roumet Guitel : 26758 €
- 5- Castellan : 16564.60 € numérisation comprise
- 6- Géodesis : 41860 €

Le conseil décide de demander une subvention au titre du F.D.A.I.C. avec le devis G2C Environnement, le taux de subvention est de 50 % pour un plafond de dépenses de 15000 €, une aide supplémentaire de l'Etat (D.G.D.) peut être accordée mais son montant est actuellement inconnu car l'enveloppe est définie au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre.

- **PANNEAU IDENTITAIRE COMMUNAL**

Mr le Maire fait part au conseil que le SIAP propose des copies de cartes communales et de panneaux dans le cadre de l'opération des panneaux identitaires communaux. Sur proposition de Mr le Maire, le conseil municipal décide de commander une carte communale (format 850 mm x 850 mm) pour la mairie.

- **APPEL A LA SOLIDARITE POUR LE RAZ DE MAREE EN ASIE**

Mr le Maire informe le conseil qu'il a reçu une télécopie de l'association des maires concernant les organisations humanitaires, qui peuvent recevoir des dons financiers pour venir en aide aux populations sinistrées. Le conseil municipal décide d'attribuer une aide de 0.50 € par habitant soit 208.50 € à l'UNICEF ;

- **QUESTIONS DIVERSES**

Remboursement Groupama :

Mr Legros informe le conseil qu'il a reçu un chèque de 2231 € en règlement du sinistre de vol à la salle des fêtes. Le conseil accepte ce remboursement mais décide de demander un complément pour ce qui est des couverts volés qui n'ont pas été pris en compte.

Sortie de l'école :

Denis Granger a constaté que la sortie de l'école était dangereuse car des véhicules stationnent sur les trottoirs et de nombreux poids-lourds circulent sur la RN 23. Le conseil souhaite que des plots sur les trottoirs aux abords de l'école.

Courrier « Les Petites Mains »

Mr Legros donne lecture d'un courrier de l'association « Les Petites Mains » qui du fait de leur nombre d'adhérentes (17) sollicite une pièce supplémentaire pour l'atelier Patchwork, celle située face à la leur mais avec casse des deux cloisons intermédiaires. Le conseil accepte de mettre à leur disposition cette pièce mais sans réalisation de travaux car tous travaux dans un bâtiment recevant du public nécessitent l'approbation de la commission de sécurité.

Problèmes de réseaux pour ORANGE et SFR

Le conseil demande à ce qu'Orange et SFR soient contactés car des problèmes de réseaux existent pour ces deux opérateurs.

**Compte-rendu de réunions de structures intercommunales**

PNRP

Depuis la signature de la charte il y a 5 ans, le PNRP s'est principalement consacré aux aménagements du manoir et il s'engage maintenant à s'occuper de l'ensemble du territoire. Il est prévu la mise en place de cinq maisons thématiques.

SIAP

La charte du Pays Perche a été actualisée notamment par la mise en place d'un diagnostic, d'une méthodologie et d'une stratégie de territoire. Des aides du Pays Perche peuvent intervenir dans le cadre des opérations Cœur de Village, mais il s'avère que les aides sont plus importantes si la compétence « Cœur de Village » est intégrée à une communauté de communes.

Des crédits sont encore disponibles dans le cadre du programme « Leader + », s'adresser à Jérôme Clément pour connaître les dépenses éligibles à ce fonds.

Commission aménagement de l'espace de la CDC

Il est envisagé de créer une piste cyclable entre La Loupe et Fontaine-Simon parallèle à la RD 25, le projet d'utilisation de l'ancienne ligne de chemin de fer est encore à étudier. Un projet de création d'une maison médicale est à l'étude.

Hydrauliques agricoles

Hydroscop a indiqué que le reprofilage de la vallée de l'Arcade était impossible en raison de la présence d'eaux usées, quant à la vallée de Tourcheronde il y a une gêne causée par une clôture. Quant à la vallée de l'étang de la Housserie, un reprofilage partiel est possible au niveau de l'étang du Prieuré, par contre seule une mini-pelle peut intervenir au niveau des silos à boues, l'étroitesse du passage rend l'évacuation de la terre difficile.

### Dégradations du lavoir du Panama

La toiture du lavoir se dégrade mais il semble nécessaire de vider l'étang du Panama avant toute intervention, renseignements à demander à des professionnels.

### Transformateur

Mr le Maire rappelle au conseil que le déplacement du transformateur aura lieu lors de la prochaine tranche d'enfouissement des réseaux. Quelques idées sont émises à propos du nouvel emplacement du transformateur : à l'intérieur de l'arsenal, à la place de la citerne à fuel si raccordement au gaz naturel ou plutôt sur le terrain situé derrière l'école.

### Voirie

La RD 346-7 entre le 1 rue du Perche et le 9 rue du Perche à Beurepaire s'affaisse, certainement à cause des tranchées réalisées pour le passage du gaz.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

## **REUNION DU 24 FEVRIER 2005**

Le Conseil Municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni en session ordinaire le 24 février 2005 à 20 h 30 sous la présidence de Mr Legros Eric, Maire, au lieu habituel de ses séances.

Absents : Mr Guyon Didier pouvoir à Mr Fillette Michel  
Mme Bigeault Sylvie pouvoir à Mr Granger Denis

Lecture est donnée du compte-rendu de la précédente réunion, qui est approuvé à l'unanimité.

Quelques précisions sont apportées à propos :

- du transport de bois ronds, Mr le Sous-Préfet relaie notre demande, quant aux dégradations subies par les tampons d'assainissement
- des malfaçons constatées sur les silos à boue, la prochaine réunion aura lieu le 02/03/05 à 14 h, la mise en eau des bassins a révélé que l'étanchéité n'était pas assurée au niveau des tampons, la D.D.A. a indiqué que la destruction de l'ouvrage serait la seule solution et que le procès-verbal de réception des travaux avec réserves devra être signé. La Lyonnaise des Eaux tente néanmoins de trouver des solutions alternatives. L'avocat propose la réalisation d'une expertise judiciaire et des renseignements seront demandés à Groupama
- de l'ADSL, aucune autre nouvelle pour le moment
- du Fonds d'Aides aux Communes, une réunion concernant la répartition des aides entre les communes aura lieu le 28/02/05.
- du P.L.U. qui bénéficiera d'une subvention de 7500 €, la dépense subventionnable étant de 15000 €, les urbanistes sont invités à présenter leurs études, les dates des présentations sont données aux conseillers municipaux.
- De la demande d'extension du local pour l'association « Les Petites Mains », un avis a été demandé à l'architecte, qui a indiqué qu'il fallait être prudent quant à la démolition de la cloison et s'entourer de toutes les garanties avant toute réalisation.
- Du projet de piste cyclable sur l'ancienne ligne de chemin de fer entre La Loupe et Fontaine-Simon, projet non abandonné mais en sursis.

### • **SUBVENTIONS 2005**

Le conseil fixe comme suit le montant des subventions aux associations locales et cantonales :

La subvention allouée au syndicat d'initiative est supprimée du fait de sa prise en charge par la communauté de communes. En cas de non versement de la subvention par la communauté de communes, la commune procèdera à son versement.



## SUBVENTIONS 2005

Libellés	Subventions 2005
Association des Anciens combattants	153
Un Petit Air de Culture	460
Coopérative Scolaire	534
Société de Pêche	229
Perche Association Football	229
Perchemin	153
Association Danse et Rêve	153
A.D.M.R	150
Service d'Aide à Domicile Schweitzer	100
Comice agricole de Nogent-le-Rotrou	77
La Prévention Routière	77
C.O.E.C.I.L	61
Amis des Jumelages du Canton	61
U.S.E.P du Perche	77
Les Contrats Bleus	77
Stade Loupéen	50
Voyages scolaires (30 € par élève)	300
Les Petites Mains	153
<b>TOTAL</b>	<b>3 094</b>

## COMPTE ADMINISTRATIF 2004 SERVICE D'EAU

Le compte administratif 2004 est approuvé après examen des comptes. En section d'exploitation, il fait apparaître un excédent de 2 917.68 €. En section d'investissement, il présente un excédent de 320.47 €.

Constatant que le compte administratif présente :

- 1- un excédent d'exploitation de 2 917.68 €, ce résultat est affecté en section d'investissement
- 2- un excédent d'investissement de 320.47 €, ce résultat est reporté en section d'investissement.

### • BUDGET PRIMITIF 2005 : SERVICE D'EAU

En section d'exploitation, le budget s'équilibre à 2 063 € en dépenses et en recettes, ce qui correspond essentiellement pour les dépenses au remboursement des intérêts des emprunts et pour les recettes à la surtaxe communale.

En section d'investissement, le budget s'équilibre à 3 550 € en dépenses et en recettes. Les dépenses sont constituées du remboursement du capital des emprunts et les recettes de l'affectation du résultat 2004. Ce budget est adopté à l'unanimité.

Par ailleurs, Mr le Maire informe le conseil que le contrat d'affermage avec la Lyonnaise des Eaux arrive à terme le 15 décembre 2007 et qu'il y a lieu de réfléchir dès maintenant à la reconduction du contrat ou à la mise en régie communale. Mr le Maire indique que la reprise du service de distribution d'eau par la commune générerait vraisemblablement un prix de l'eau moins élevé pour les usagers, mais il est nécessaire de prévoir une maintenance efficace notamment en cas de panne le week-end ou la nuit. Des renseignements seront pris auprès des communes ou syndicats qui exercent cette compétence.

### • COMPTE ADMINISTRATIF 2004 : SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Le compte administratif 2004 est approuvé après examen des comptes. Il laisse apparaître en section d'exploitation un excédent de 2 374.56 €, qui est affecté en section d'investissement. En section d'investissement, il présente un résultat excédentaire de 74 657.26 €, à noter des restes à réaliser 2004 pour 32 800 € en recettes (solde subventions construction des silos à boues) et pour 89 478 € en dépenses (solde financement des silos à boues), soit un excédent net de 17 979 € qui est reporté en section d'investissement.

### • BUDGET PRIMITIF 2005 : SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal adopte le budget primitif 2005 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 20 800 € en section d'exploitation et à 97 538 € en section d'investissement. Le financement des silos reste actuellement aléatoire du fait de la présence de nombreuses incertitudes quant à leur remise en état.

Par ailleurs, Mr le Maire propose au conseil d'allouer une prime annuelle à Jérôme Granger pour le bon entretien de la station d'épuration ainsi que pour le caractère ingrat des tâches à accomplir. Accord du conseil pour 300 € net par an pour l'employé.

En section d'exploitation, le budget s'équilibre à 2 063 € en dépenses et en recettes, ce qui correspond essentiellement pour les dépenses au remboursement des intérêts des emprunts et pour les recettes à la surtaxe communale.

En section d'investissement, le budget s'équilibre à 3 550 € en dépenses et en recettes. Les dépenses sont constituées du remboursement du capital des emprunts et les recettes de l'affectation du résultat 2004. Ce budget est adopté à l'unanimité.

- **DEMANDE DE SUBVENTION LOGEMENT 68 GRANDE RUE**

Mr le Maire informe le conseil que la commission des bâtiments avec le concours de l'architecte a proposé la création de deux logements de type F1, un logement au rez-de-chaussée avec accès à la cour intérieure d'une surface de 31.50 m<sup>2</sup> et un logement à l'étage d'une surface de 52.90 m<sup>2</sup>. Le conseil accepte le concours de MCA Architectures pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre.

Mr Legros présente au conseil le devis descriptif sommaire et estimatif de l'opération par corps d'état. Il indique que la création de deux logements permettra de bénéficier d'aides supplémentaires dans le cadre de l'opération Cœur de Village.

Le passage du public dans la cour est ensuite évoqué, il s'avère qu'une sortie de secours pour l'école est obligatoire dans la cour mais le passage du public dans l'enceinte scolaire est prohibé, un espace jardin pour l'appartement sera matérialisé dans la cour.

- **DEMANDE DE SIEGE SOCIAL D'ASSOCIATION**

Mr Teyssèdre présente l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (A.D.M.D.) dans laquelle il est délégué départemental. Cette association est nationale, elle est constituée de 152 adhérents en Eure et Loir. Cette association milite pour permettre à chacun de mieux vivre les dernières années de son existence. Mr Teyssèdre sollicite donc l'autorisation d'implanter le siège social de la délégation départementale à la mairie de Champrond, il ne demande aucune subvention mais souhaite la mise à disposition d'une salle pour organiser des réunions. Accord du conseil pour l'implantation du siège social à la mairie, le délégué habitant sur la commune.

- **DOSSIER D'ACQUISITION DE PARCELLES**

Mr Legros présente au conseil la notice explicative relative au dossier d'acquisition du terrain situé derrière l'école. Il indique au conseil qu'il faudra prévoir un accès à l'école indépendant de la mairie, l'accès à l'école serait sur la route de Combres et l'accès à la Mairie sur la Grande Rue comme actuellement. Un devis d'aménagement du parking a été demandé à la SARL Fillette. Le conseil municipal approuve le dossier.

- **PROJET LOTISSEMENT**

Mr le Maire propose au conseil de créer un lotissement. Le projet consiste à acquérir un terrain, qui serait viabilisé par la commune et dont les lots seraient vendus comme terrains à bâtir. Plusieurs implantations de lotissement sont proposées :

1. En bordure de la RN 23 entre la station Shell et le 87 Grande Rue
2. Rue de l'étang
3. En bordure de la RD 941 derrière l'ancienne gendarmerie

Après renseignements pris auprès de la commune de Belhomert, il s'avère que la surface requise est d'environ 1 ha pour 8 maisons (2000 m<sup>2</sup> de terrain nécessaire à la viabilisation), le coût de la viabilisation à l'hectare est d'environ 230 000 € HT.

Le financement de l'acquisition du terrain et la viabilisation du lotissement devrait s'équilibrer lors de la vente des terrains à bâtir. Des subventions peuvent être sollicitées notamment en ce qui concerne la création de voirie.

Il semblerait que le terrain le plus approprié à la création d'un lotissement soit celui situé en bordure de la RD 941. Une réunion sera organisée prochainement pour définir l'endroit d'implantation. Les critères de choix sont la proximité des réseaux et les facilités d'accès.

- **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT SEGILOG**

Le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services arrive à échéance le 01<sup>er</sup> avril 2005 et il y a lieu de le renouveler pour trois ans. Le coût de la cession du droit d'utilisation s'élève à 1 440 € HT par an et la maintenance/formation à 160 € HT par an. Accord du conseil.

- **CHOIX D'UN PHOTOCOPIEUR**

Mr Legros présente au conseil un tableau récapitulatif concernant l'acquisition ou la location d'un nouveau photocopieur sachant que le coût annuel de la maintenance du photocopieur actuel s'élève à 1675 € TTC. Après comparaison des propositions, le conseil retient l'offre de location de Canon, dont le coût s'élève à 1375.20 € annuel (location + maintenance).

- **COMPTE-RENDUS DES REUNIONS INTERCOMMUNALES**

- Conseil d'administration des Contrats Bleus : attente du financement de la communauté de communes, changement d'animateur.
- Commission environnement : les projets de travaux hydrauliques agricoles de notre commune ont été pris en compte, quant aux travaux d'hydrauliques rivières, ils ne seront pas réalisés tant que les travaux sur les cours d'eau ne sont pas effectués. Les vallées classées rivières sont à définir. La commission sollicite un inventaire des vallées communales et privées. En ce qui concerne l'assainissement individuel, une réunion avec tous les maires de la CDC et le SATANC est prévue le 22 mars à 14 h 30.
- Syndicat d'initiative : réflexion sur un pôle culturel
- Parc Naturel Régional du Perche : augmentation des cotisations de chaque commune de 0.76 € à 1 € par habitant. Mr Legros propose de remplacer Mr Colin en tant que suppléant au PNRP, accord du conseil.
- SIRTOM : 57 % de la collecte issue des containers à couvercle jaune est refusée car la sélection des ordures est mauvaise. Jean-Paul Vinsot propose l'insertion d'un article dans la prochaine Feuille de Chou pour rappeler les règles du tri sélectif. Le SIRTOM prévoit la mise en place de composteur pour les déchets issus de la cuisine (épluchures, marc de café etc...) courant 2005.

- **QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS**

- Mr le Maire informe le conseil que la maintenance de la défense incendie de la zone d'activités est à la charge de la commune
- Cathy Germond a réalisé le recensement de la population, qui fait l'objet d'une action dans le cadre de ses études c'est pourquoi elle sollicite une subvention de 30 € pour l'association « A d'Energie » à laquelle adhère son lycée. Accord du conseil.
- Dates :  
Rencontre de bureaux d'études pour le P.L.U. les 5 et 12 mars à 10 h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.

## REUNION DU 31 MARS 2005

Le Conseil Municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni en session ordinaire le jeudi 31 mars 2005 à 20 h 30 sous la présidence de Mr Legros Eric, Maire, au lieu habituel de ses séances.

Absents : B.WARDAVOIR pouvoir à E.LEGROS  
F.COLIN pouvoir à P.GUILLEMET

Lecture est donnée du compte-rendu de la précédente réunion qui est approuvé à l'unanimité.

Quelques informations sont apportées notamment en ce qui concerne :

- la mise en place de l'ADSL avancée à fin 2005
- le fonds d'aide aux communes, toutes les demandes ont été accordées.
- L'U.S.E.P., association qui présente des soucis financiers à cause des baisses des aides du conseil général
- L'attribution d'une subvention pour l'association de parents d'élèves qui a été oubliée lors des votes de subventions
- La réunion du SATANC du 22/03/05 : il y a maintenant obligation de créer un Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) avant fin 2005 dans le cadre de la C.D.C. pour mettre en application la loi sur l'eau . Un diagnostic des installations d'assainissement individuel sera réalisé courant 2006, une vidange des fosses devra être réalisée tous les quatre ans. Une information concernant la réglementation de l'assainissement individuel sera diffusée à la population par la Feuille de Chou.
- L'évacuation des bidons à pétrole car la déchetterie ne les accepte plus mais ils sont pris dans le cadre du ramassage des ordures ménagères. Un courrier sera adressé au SIRTOM afin qu'il sollicite auprès des fournisseurs de pétrole un système de consigne.

### • TAUX D'IMPOSITION 2005

L'état de notification des taux d'imposition de 2005 de la taxe d'habitation et des taxes foncières est présenté au conseil municipal, qui décide de maintenir les taux 2004 sachant que les bases d'imposition ont augmenté, le produit fiscal attendu pour 2005 est de 98 189 €.

### • COMPTE ADMINISTRATIF 2004

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte administratif 2004, qui laisse apparaître en section de fonctionnement un résultat excédentaire de 32 328.20 € et en section d'investissement un déficit de 71 569.31 €. Le compte administratif 2004 en concordance avec le compte de gestion du receveur municipal est adopté à l'unanimité. Constatant qu'il présente un excédent de fonctionnement de 32 328.20 €, cet excédent est affecté en section d'investissement afin de couvrir partiellement le déficit d'investissement. A noter qu'un prêt de 21 000 € prévu en 2004 n'a pas été contracté. Denis Granger a remarqué que le chemin du Grand Bois Landry se dégradait déjà, il en est de même pour le chemin du Ferré. Les travaux de finition sur le chemin du Grand Bois Landry seront réalisés en 2005.

### • BUDGET PRIMITIF 2005

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de budget de la section d'investissement élaboré suite aux orientations budgétaires émises lors de la commission de finances. Il est prévu :

- la réhabilitation du bâtiment au 68 grande rue par la création de deux logements (montant total des travaux : 80 000 €) prévision 2005 : 50 000 €
- fin de la remise en conformité électrique de l'église : 4 321 €

- travaux de couverture et de charpente de l'église pour une fuite située entre la sacristie et la chapelle sud : 4 470 €
- éclairage extérieur de l'église : 6 000 €
- aménagement classe CP-CE1 dans la salle préfabriquée : 2 400 €
- remise en état du lavoir, il est décidé de vider l'étang dès que possible
- travaux de voirie : 57 105 €
- plan local d'urbanisme (coût total : 25 714 €) soit 50 % pour 2005 : 12 857 €
- achat de matériel : 2000 €
- logiciel Segilog : 1730 €
- solde panneau identitaire communal : 1090 €

A ces dépenses s'ajoutent le déficit d'investissement 2004 (71569 €) et le remboursement du capital des emprunts ( 7548 €). Le budget de la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 229 990 €, il est prévu un prêt de 129 211 €, il est proposé un prêt à court terme dans l'attente des subventions et un autre à long terme pour le financement des travaux. L'endettement actuel est peu élevé (31 € par habitant en 2004), le prêt contracté en 2005 portera l'endettement de la commune à 49 € par habitant sachant que l'endettement des communes de la strate est de 92 € par habitant.

L'évolution du village nécessite la réalisation d'investissements raisonnables car d'autres projets sont à l'étude (expropriation, lotissement)

En section de fonctionnement, le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 228 961 €.

Le conseil municipal adopte le budget primitif 2005.

## 1 PLAN LOCAL D'URBANISME

### -23- Choix du cabinet d'études

Eric Legros présente au conseil les trois cabinets qui ont été reçus à la mairie :

- Mme Castellan a présenté une méthode d'élaboration convenable pour un coût de 14 700 €
- G2C Environnement propose une méthode plus professionnelle, cette société est bien organisée avec du personnel, le coût est de 27 000 € mais les intervenants ont voulu sensibiliser les élus de manière éloquente
- Le cabinet Roumet-Guittel est constitué d'une équipe urbaniste, socio-économiste, paysagiste, infographiste, il montre un grand professionnalisme et donne l'impression que le P.L.U. sera un outil d'urbanisme efficace pour la commune, il a une bonne connaissance des partenaires locaux de par leur situation à Chartres. De plus, ce cabinet aiderait à la création d'un lotissement simultanément à l'élaboration du plan local d'urbanisme, le coût est de 25 714 € numérisation des plans cadastraux incluse. La durée d'élaboration du P.L.U. est de 18 à 24 mois.

La procédure est constituée de cinq phases :

- analyse de l'existant
- proposition de scénarii
- projet d'aménagement et de développement durable
- plan de zonage, schémas des zones d'extension, principes d'urbanisation
- règlement, approbation du P.L.U.

L'audit «cœur de village » est différent du plan local d'urbanisme mais peut aider à l'élaboration du P.L.U. notamment en ce qui concerne l'environnement et l'aspect paysager.

Le conseil décide de retenir le cabinet Roumet-Guittel.

-Modalités de concertation

Sur proposition de Mr le Maire, le conseil décide de tenir informé la population par le biais de la Feuille de Chou, d'organiser deux réunions publiques et de procéder à l'affichage à la mairie des documents au fur et à mesure de l'avancement du P.L.U.

Des réunions auront lieu fréquemment environ toutes les deux à trois semaines en commission, tout le conseil sera informé des dates de réunions.

### **DEMANDE DE TRAVAUX DE BUSAGE A BEAUREPAIRE**

Mr le Maire informe le conseil que Mr D'Ambros sollicite le busage du fossé devant chez lui et accepte de participer financièrement aux travaux. Le conseil donne son accord pour que le fossé soit busé mais à ses frais avec respect de la réglementation (voir avec la D.D.E.)

### **TRANSFERT DES CHARGES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Mr le Maire donne lecture du projet de délibération pour approuver le rapport de la commission de transfert des charges vers la C.D.C. Le montant des charges nettes transférées pour Champrond est 6862.06 € pour une attribution de compensation égale à 2397.06 €. Approbation du conseil.

### **DEMANDE DE RETRAIT DES COMMUNES DE BEAUCHE ET MONTIGNY SUR AVRE DU S.I.A.P.**

Mr Legros fait part au conseil que les communes de Beauche et Montigny sur Avre ont sollicité leur retrait du S.I.A.P. dans le cadre de la création de communauté de communes : accord du conseil.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

-silo à boues

L'avocat conseille de ne pas payer toutes les factures mais propose la réalisation d'une expertise judiciaire. La Lyonnaise des Eaux n'est pas intervenue, aucun test d'étanchéité n'a été refait. Un devis d'étude de sol a été sollicité ce qui permettra de définir le coût de l'expertise judiciaire.

-courriers d'habitants de la rue du Plessis.

Des problèmes d'écoulement d'eaux pluviales rue du Plessis sont déplorés dus à un affaissement de la route. Un article sera inséré dans la prochaine Feuille de Chou quant à la demande d'autorisation préalable à la réalisation de travaux sur la voie publique.

-Mr Vinsot a remarqué que les buses d'accès au terrain jouxtant le cimetière avait été dégradées par la D.D.E., un courrier sera adressé

-Il est demandé qu'une mesure du débit de l'eau soit réalisée dans le secteur des Vitriers/Le Petit Beauvais

-Quant à l'extension de la carrière du Thieulin, aucune précaution particulière n'est mentionnée aux abords de la station de pompage. Si une extension s'orientait vers les Abbayes, il faut demander à ce que le périmètre de captage soit respecté.

-Tours de garde pour le référendum du 29 mai le tableau sera finalisé à la prochaine réunion

-Mr Legros propose au conseil de vendre le photocopieur au prix de 150 €, tarif de reprise offert par Dactyl Buro. accord du conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.

## REUNION DU 12 MAI 2005

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le jeudi 12 mai 2005 à 20 h 30 en session ordinaire sous la présidence de Mr Legros Eric, Maire, au lieu habituel de ses séances.

Absent : Mr Guyon Didier pouvoir à Mr Fillette Michel

Lecture est donnée du compte-rendu de la précédente réunion.

Mr le Maire informe le conseil :

- 1- que 13 fosses septiques seront vidangées le 13 mai.
- 2- Qu'une réunion pour le P.L.U. aura lieu le 2 juin à 20 h 30

Courriers à faire concernant :

Des problèmes de coloration d'eau dans les canalisations

Le périmètre de captage

### 1 COMPTES-RENDUS DES REUNIONS INTERCOMMUNALES

- o Syndicat scolaire :

Lors de la réunion du 3 mai, il a été question :

- du car scolaire qui présente de nombreux points de rouille et des joints de vitres qui se décolent.
- des sorties piscine pour l'école maternelle à la rentrée prochaine.

- o Communauté de Communes

#### *-5- Commission Education Sport et Culture*

Une réunion a fait l'objet de l'organisation des transports scolaires, un article est à insérer dans la prochaine Feuille de Chou. Les lignes sont essentiellement utilisées par les scolaires. L'arrêt à l'ancienne gendarmerie a été refusé du fait que le car arrive de Combres. A la rentrée, un seul point d'arrêt à la mairie est prévu sur la route nationale avec marquages au sol et mise en place d'un poteau. Le conseil décide de proposer la mise en place d'un feu tricolore.

Une autre réunion a fait l'objet d'un projet de création d'un pôle culturel, toutes les associations culturelles ont ensuite été conviées à une réunion.

Un document « S'amuser en Eure et Loir » élaboré par des jeunes de la Maison Notre Dame du Thieulin est présenté au conseil.

#### *-6- Commission Développement Economique*

L'autorisation de construire un bâtiment sur la zone d'activités a été accordée à Perche Activités avec des prescriptions de construction dans un délai de deux ans et de préemption du SIVOM si il y a vente du terrain avant une période de 10 ans.

Il est permis de lotir sur l'ensemble du terrain de la zone d'activités, la parcelle située derrière la bâche incendie possède tous les éléments nécessaires à la viabilisation dont une amorce de voirie pour son accès.

Le dossier concernant le bâtiment relais n°2 sera bientôt présenté en réunion de bureau du SIVOM. Le système de remplissage de la bâche incendie de la ZA ne fonctionne pas (elle sera réparée prochainement)



## 1 QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

-La mise en place de l'ADSL est prévue pour le 15 novembre 2005.

-Un devis concernant l'abattage des cinq arbres sur l'allée de la forêt est présenté au conseil, coût 1949.48 €. D'autres devis seront demandés.

-En ce qui concerne l'absence de fossé au Petit Beauvais, Mr le Maire a rencontré les riverains. Le conseil propose la création d'un fossé busé par un tuyau de PVC de diamètre 200 ou 250 côté gauche en face de chez Mme Langlois. A voir sur place.

-Les travaux concernant la remise en état du lavoir peuvent donner droit à une subvention du conseil général de 50 % par le biais des aides au cadre de vie. Ces subventions ne sont autorisées que pour deux programmes, ici pour l'éclairage extérieur de l'église et le PIC. Par conséquent, afin de prétendre à une aide maximum, Mr le Maire propose au conseil de renoncer à la subvention accordée pour le PIC (montant 1000 €) pour solliciter une subvention d'environ 3000 € pour le lavoir. Une subvention régionale de 30 % peut être obtenue pour des travaux dont le coût est supérieur à 10000 € et après avis de l'architecte des bâtiments de France. Des travaux sur le lavoir de Beurepaire pourrait être envisagé ou l'aménagement des berges de l'étang du Panama.

-Le conseil décide de prévoir le drainage des abords de l'église lors des travaux d'illumination de l'église.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

## L'Espace des Associations Communales

La société de pêche de Champrond en Gâtine présente ses nouveaux membres ainsi que leurs diverses fonctions au sein du bureau .

Mr Bouthier	Secrétaire adjoint
Mr Chabot Jean-Marie	Trésorier adjoint
Mr Soubre Alain	Trésorier
Mme Taquet Catherine	Secrétaire
Mr Vinsot Jean-Paul	Vice-Président
Mr Vobmann Michel	Membre
Mr Taquet Jean	Président

La société de pêche ainsi reconstituée est désormais habilitée à organiser la surveillance de la pêche , son exploitation , à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer la protection et le repeuplement du poisson dans les étangs communaux , le Panama et l'étang de Beaurepaire. Elle devra en outre être à l'écoute de tous les adhérents afin de convaincre les anciens et les nouveaux que la pêche est un vrai plaisir , les lieux y sont calmes et reposants , permettant l'échange de quelques mots , de se connaître davantage , des moments agréables pour tous . N'oublions pas qu'en 1984 le nombre des adhérents avait atteint le chiffre de 45 , alors à nous de convaincre les plus récalcitrants et bonne saison à tous.

### Association « Les Petites Mains »

L'association continue ses activités pendant le mois de juillet.

N'hésitez pas à venir nous voir , le lundi dans la salle au dessus de la Mairie à partir de 14 heures.

Contact: Marie France Beauchet

## L'Espace des Associations communales (suite)

**ADMD 28 ADMD 28 ADMD 28 ADMD 28 ADMD 28 ADMD 28**

Site: [www.admd28.com](http://www.admd28.com) Courriel : [infos@admd28.com](mailto:infos@admd28.com)

Champrond en Gâtine se voit doté du délégué d'Eure et Loir pour l'Association A.D.M.D.

Forte aujourd'hui de 39.000 adhérents, l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité est une association régie par la loi de 1901. Elle aura cette année 25 ans d'existence. C'est l'écrivain Michel Lee Landa qui en jeta les fondements après une tribune libre dans le journal « le monde » en 1979 .

Ses membres ont une volonté commune : faire reconnaître le droit qui est, pour chacun de nous, **la Liberté** de mourir dans la dignité. Ce qui est le vœu, d'après le dernier sondage, de 86% des français.

L'A.D.M.D. est membre de la Fédération Mondiale des Associations pour le Droit de Mourir dans la Dignité (35 associations dans 21 pays)

Il faut savoir que certains malades entièrement dépendants des autres ont une existence qui n'est pas vivable à leurs yeux et sont contraints à des combats désespérés pour quitter la vie .

Ils demandent un **Libre choix** car si certaines personnes trouvent un sens profond à une lente agonie, à une déchéance ou à une dégradation ,d'autres n'y voient qu'un calvaire qu'elle ne veulent pas subir ;c'est « leur libre choix ». Bien sûr des pas ont été faits. La dernière loi de 2005 possède de réelles avancées ( Loi Léonetti ) :

- reconnaissance de la valeur des testaments de fin de vie ou déclaration anticipées
- reconnaissance du mandataire de la personne intéressée
- confirmation du refus de tout traitement ( ' inscrit déjà dans la loi de 2002 )
- possibilité de lutter contre la douleur même au risque d'avancer la mort

L'Association se mobilise de nouveau afin :

- de refuser l'acharnement thérapeutique jusqu'à *pouvoir mourir chez soi*
- que la déclaration de volontés et le mandataire prédominent sur l'équipe médicale
- qu'une nouvelle proposition de loi soit présentée rapidement sur le droit à la mort pour soi même ,à la demande, en fin de vie.

Avec une loi stricte, la fin de vie est une évolution inéluctable car une meilleure maîtrise de la vie va obligatoirement avec une meilleure maîtrise de la mort.

L'A.D.M.D. est présente, dans tous les départements , par un délégué ;or depuis onze ans l'Eure et Loir n'en possédait pas.

M.r Christian Teyssedre vient d'être nommé à ce poste le 8 janvier 2005.

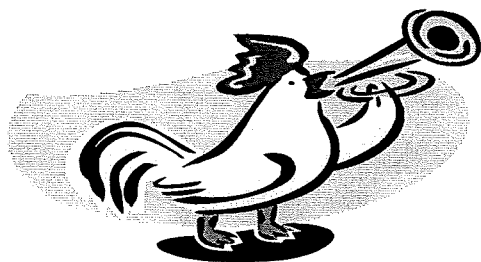
Pour de plus amples renseignements, vous pouvez le contacter

3 Allée de la forêt

28240 Champrond en Gâtine

tel ; 02.37.49.79.89 ou 01.44.87.06.14

courriel [info@admd.28.com](mailto:info@admd.28.com)



# Festivités de cet été

**Mardi 21-juin** *présentation du Petit Théâtre (les enfants) 20h30*  
*puis fête de la musique à 21 heures à la salle des fêtes*

**Dimanche 26 juin** *Méchoui de l'Association des Anciens Combattants*  
*à 12h30 à la salle polyvalente de Friaize*

**Jeudi 30-juin** *représentation de l'Association Danse et Rêve*  
*20h30 à la salle des fêtes*

**Mercredi 13-juillet** *retraite aux flambeaux , départ de la place de l'Eglise à 22 h*






*feu d'artifice*  
*verre de l'amitié*  
*bal*

**Jeudi 14-juillet** *11 heures , accueil des nouveaux habitants ,*  
*(salle des fêtes)*  
*remise des diplômes des maisons fleuries*

*12 heures 30 repas*                      *7€ pour les adultes*  
*5€ pour les enfants jusqu'à 12 ans*  
*15-17 heures : jeux gratuits , tournoi de football*

**Dimanche 14-août** *Brocante-vidé-grenier*      *à partir de 6 heures*

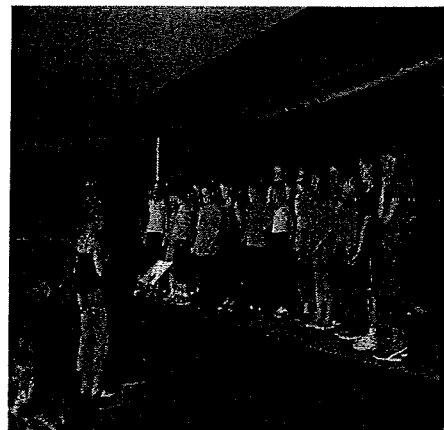
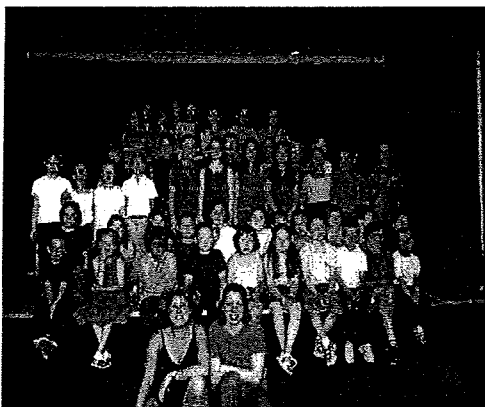
**Lundi 15-août** *Brocante-vidé-grenier à partir de 6 heures jusqu'à*  
*18heures*

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
1	C	A	T	H	E	R	I	N	E		P	E	G	G	Y
2	E	L	E	O	N	O	R	E		A	I	M	E	E	
3						D	E	S	I	R	E		A	N	E
4						O	N	T		M	R	A	I	E	R
5						L	E	O	N	A	R	D		V	I
6						P		R	E	N	E	E		I	C
7						H	A		R	D		L	E	E	
8	E	M	I	L	I	E	N	N	E		H	E	R	V	E
9	D	E	N	I	S		N	E	S		E		S	E	L
10	O	N	E	S	I	M	E		T	O	B	I	E		I
11	U	N	S		D	A		J	A	M	E	S		E	S
12	A	S		F	O	R	T	U	N	E		A	I	M	E
13	R		M	A	R	C	E	L		R	E	I	N	E	
14	D	I	A	N	E		L	I	A		V	E		R	O
15		N	O	E		J	E	A	N	N	E		C	Y	R

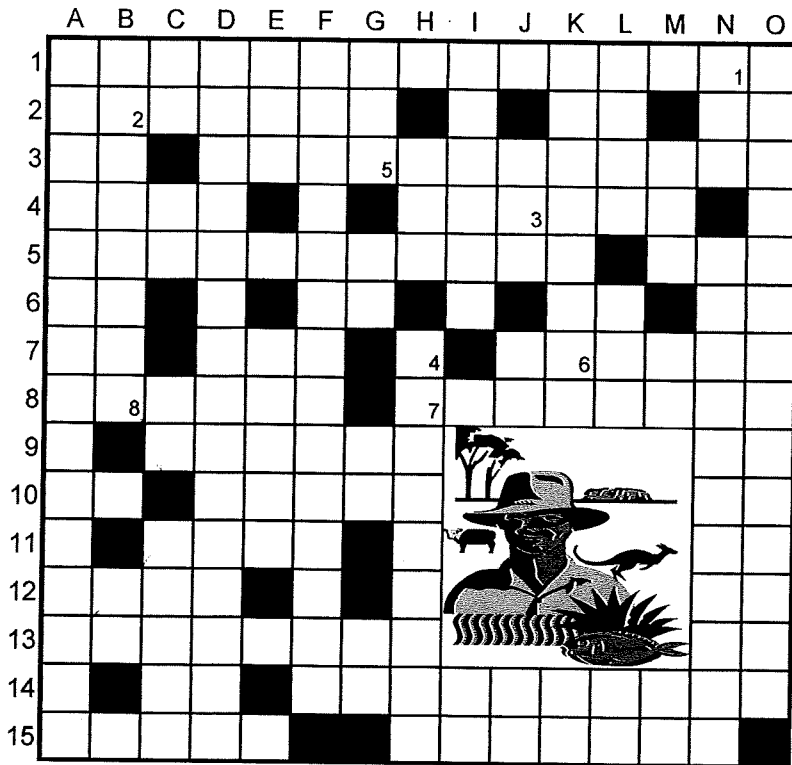
Solution de la grille N° 8

Le mot caché est : **NAPOLEON**

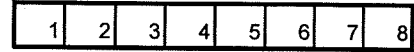
Concert de fin d'année  
de l'école primaire  
à la salle des fêtes  
Le 14 juin 2005



# GRILLE N° 9



Placez les 8 lettres des 8 cases numérotées dans la grille ci-dessous pour reconstituer le mot répondant à la définition suivante :  
« Couleur café au lait »



## HORIZONTALEMENT :

1. Traitement par les rayons X.
2. Alcaloïde de la fève de Calabar - Noir c'est du pétrole - La « 7 » nous conduit vers le soleil.
3. Symbole chimique - N'a pas connu le déluge.
4. Evêque de Rouen - Pratiques consacrées.
5. Supportable si on a l'estomac solide - Arrose Béziers.
6. Adverbe - Lettre grecque - Arrose la Sibérie - Symbole chimique.
7. Fin d'infinitif - A rendre le plus tard possible - Mis hors de prison.
8. Effleurer - Plus elles sont bonnes, plus elles sont reposantes.
9. Cheville traversant une pièce de bois - Usages.
10. Article - Se produisent aussi au moment des soldes - Personnel.
11. Fut la véritable capitale des russes - Rassemblement d'étoiles (en abrégé).
12. Tendre couleur - Personnel.
13. Maréchal britannique qui participa à la guerre des Boërs - Adverbe.
14. Solitaire - Exigeant de force ce qui n'est pas dû.
15. Ames - Perforant.

## VERTICALEMENT

- A. Son rôle peut être tenu par l'oreiller dans bien des ménages.
- B. Se trouve généralement près des champs de bataille - Conjonction.
- C. Venu au monde - Canton - Symbole chimique - Massif d'Algérie.
- D. Effectue la traversée du désert.
- E. Eau de vie - Frêle.
- F. Voir une image fugitive.
- G. A vu le jour - Symbole chimique - Interjection - Particule.
- H. Minimum pour rompre la solitude - Zézayèrent.
- I. Arrose Nogent-le-Rotrou - Symbole chimique.
- J. Panse bête - Agent de liaison - Lac des Pyrénées.
- K. Mélampyre des champs - Dépouillé.
- L. Rivière alpine - A ses piliers - Interjection enfantine.
- M. Préfixe - A montré les dents - Même s'il est nouveau il nous vieillit.
- N. Anciennement mauvaise conseillère - Furieusement.
- O. Action de rendre digne.

## ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE MONTLANDON-CHAMPROND.

### 1<sup>ère</sup> grande piste des petits indiens.



Le samedi 11 juin, une quarantaine de petits indiens sont venus fêter la fin de l'année scolaire en participant à la chasse au trésor organisée par l'association. Répartis en cinq tribus, Apaches, Sioux, Comanches, Iroquois et Navajos ont parcouru quatre kilomètres en résolvant toutes les énigmes.

En partant du lavoir de Montlondon, les parents accompagnateurs ont profité de la beauté des chemins percheros.

Tous les groupes ont finalement trouvé la solution et découvert le trésor que le grand chef indien bison futé avait pourtant très bien caché.

Cette après midi ensoleillée s'est terminée autour d'un goûter, les enfants ont eu le plaisir de retrouver leurs institutrices accompagnées de leurs familles.

Après une journée aussi réussie tout le monde était d'accord pour recommencer l'année prochaine.



# SIRTOM DE COURVILLE, LA LOUPE, CHATEAUNEUF, SENONCHES



## EMBALLAGES : CONSEILS SIMPLES POUR MIEUX TRIER



La collecte des emballages ménagers en porte-à-porte depuis avril 2004 est un succès. Alors que nous collectons auparavant 400 tonnes par an d'emballages, c'est maintenant 900 tonnes qui sont recyclées - 900 tonnes qui échappent à l'incinération et réduisent les coûts de traitement des ordures ménagères.

Nous trions beaucoup - c'est bien - **MAIS NOUS DEVONS MIEUX TRIER.**  
**UN TIERS** des déchets déposés dans les bacs jaunes ne devrait pas s'y trouver... ce qui nous pénalise financièrement.

Voici quelques conseils simples pour améliorer la **QUALITE DU TRI.**

Ce que je dois déposer	Ce que je ne dois pas déposer
<ul style="list-style-type: none"><li>✚ Les bouteilles et flacons en plastiques, vides, avec les bouchons</li><li>✚ Les briques alimentaires vides (lait, soupe, jus de fruits...)</li><li>✚ Tous les cartons propres et vides (même le carton gris), les cartonnettes</li><li>✚ Toutes les boîtes de conserve, canettes, aérosols</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>✚ Les bouteilles d'huile, de sauce (salade, ketchup, mayonnaise)</li><li>✚ <b>Aucun emballage en polystyrène</b> (ex : Les barquettes en polystyrène)</li><li>✚ Les pots de yaourts et crème fraîche en plastique</li><li>✚ Les sacs et films plastiques</li><li>✚ Les objets divers en plastique (ex : jouets)</li><li>✚ Les blisters, les boîtes à oeufs</li></ul>

Surtout :

- o Ne pas mettre les emballages **LES UNS DANS LES AUTRES** (ex : bouteilles plastiques dans un carton). Ils ne seraient pas triés.
- o Ne pas déposer des déchets à côté du bac (le carton humide, par exemple, ne peut être recyclé).

## BIEN TRIER POUR MIEUX RECYCLER ET ... MOINS PAYER !



Avec le soutien d'ECO-EMBALLAGES,  
du Conseil Général d'Eure-et-Loir et de l'A.D.E.M.E.

S.I.R.T.O.M. des cantons de La Loupe, Courville-sur-Eure, Châteauneuf-en-Thymerais, Senonches.

Rue du 19 Mars 1962 - 28190 COURVILLE-SUR-EURE

Tel. / Fax : 02.37.23.32.63 Internet : [sirtomcourville@wanadoo.fr](mailto:sirtomcourville@wanadoo.fr)